

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 371

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2 TER A

Rétablissement cet article dans la rédaction suivante :

« L'article 21-2 du code civil est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa, le mot : « quatre » est remplacé par le mot : « cinq » ;

« 2° À la première phrase du deuxième alinéa, le mot : « cinq » est remplacé par le mot : « huit ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rétablir l'allongement des délais de mariage et de communauté de vie pour accéder à la nationalité par le mariage.